COUP D'OEIL

REVENUS ANNEXES

BIEN LES CALCULER POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

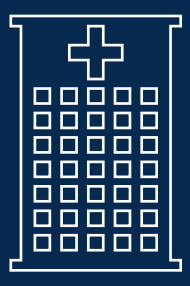

Leur montant est variable d'un praticien hospitalier à l'autre

Seuls les revenus annexes déclarés sur votre contrat de prévoyance peuvent être indemnisés en cas d'arrêt de travail

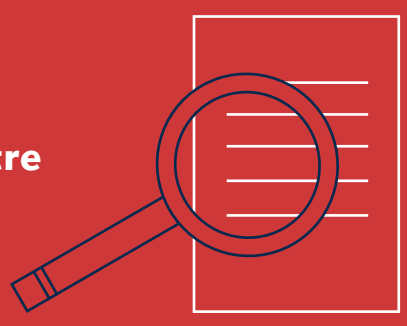

BULLETIN DE SALAIRE

ÉMOLUMENTS HOSPITALIERS* (bruts mensuels)
Pour un PH Temps plein sans secteur privé 2e échelon — **4 000,78 €**

REVENUS ANNEXES

Gardes	500 €
Indemnité Service public exclusif	493 €
Indemnité multi-site	400 €

** NB : concernant les Praticiens Hospitalo-universitaires, les émoluments hospitaliers et le traitement universitaire sont pris en compte dans le salaire de base*

QUELS MONTANTS DÉCLARER À L'ASSUREUR ?

pour garantir 100 % de vos revenus :

100 %
des revenus garantis

=

Salaire de base**

+

Revenus annexes**

LES REVENUS ANNEXES LES PLUS FRÉQUENTS

- Indemnité service public exclusif
- Gardes
- Astreintes
- Indemnité de sujétion
- Temps additionnel
- Indemnité de déplacement
- Indemnité d'activité sectorielle et de liaison

LES REVENUS ANNEXES À NE PAS OUBLIER

- Prime Exercice Territoriale
- Indemnité DOM - vie chère
- Part variable du clinicien
- Indemnité Multi-site
- Indemnité Chef de pôle
- Indemnité Président de CME
- Indemnité Médecin négociée avec l'employeur

€Attention, ces montants doivent être calculés annuellement**

CAS PRATIQUE

Sophie, PH, cumule les revenus annexes annuels bruts suivants :

2 gardes par mois en moyenne : (250 x 2) x 12	6 000 €
1 indemnité Service public exclusif : 493 x 12	+ 5 916 €
1 indemnité multi-site : 400 x 12	+ 4 800 €
Montant des revenus annexes annuels bruts à protéger	**= 17 616 €**

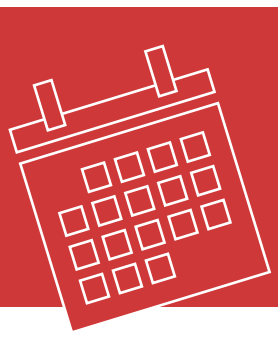

BON À SAVOIR

Le montant de ces revenus peut évoluer dans le temps, pensez à les mettre à jour régulièrement auprès de l'équipe APPA.

Document non contractuel - Les contrats sont souscrits par l'APPA auprès de Generali et sont diffusés par Ressources France commercialement dénommé «Bessé Ressources » - SAS au capital de 43 024 € - 135 Boulevard Haussmann - 75008 Paris - RCS Paris B 414 936 740 - Conseil et courtier en assurance (exerçant conformément à l'article L520-1-2b du Code des assurances) - n°ORIAS : 07002753, www.orias.fr - soumis au contrôle de l'ACPR – 4 place de Budapest - 75436 Paris. Liste des fournisseurs actifs disponible sur simple demande.